

COMPTE RENDU CM

28 MARS 2022

Présents : Jacques ANDURAND – Hervé LEONARD – Didier THAMIE – Martine MERLIN – Christian VERGNE – Robert BALBARIE – Jessica DAVID – Damien POUJADE – Pierre PRADILLON – Marianne SABIDO

Absents : Jean-François AYROLES – Marion VAUR

Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à THAMIE Didier

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

1/ Convention de gestion pour l'aide et l'assistance aux contrats d'assurances statutaires :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre le CDG46 et la collectivité visant à définir les missions pouvant être déléguées par la commune auprès du CDG46,

Ainsi la convention définit ainsi les tâches prises en charge par le CDG 46:

- gestion administrative des sinistres et des primes,
- conseil et assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurances statutaires.

Les frais de gestion de cette convention s'élèvent à 6% du montant annuel de la prime versée à la CNRACL.

Après débat, le conseil municipal valide cette proposition.

2/ Panneaux « entrée de ville » :

Dans le prolongement de « l'opération cœur de village », la commune souhaite réaliser une campagne de promotion mettant en exergue ses atouts, via la mise en place de panneaux « entrée de ville ».

A cet effet, il a été réalisé un cahier des charges transmis à deux entreprises locales spécialisées dans ce type de communication.

Après débat et discussion, le projet de la société A+B Communication dont le siège social situé à Cambes a été retenu. Le montant du devis s'élève à 5040 Euros HT pour la fourniture de 4 panneaux.

3/ Vote des comptes administratifs 2021 :

Caisse des Ecoles :

Le résultat cumulé en section de fonctionnement :

-dépenses : 4078,42

-recettes : 4160,54

report au BP 2022 : 82,12

-Lotissement :

Le résultat cumulé en section de fonctionnement :

-dépenses : 0

-recettes : 0

Le résultat cumulé en section d'investissement :

Report en section d'investissement

-dépenses : 257379,25

-Budget principal de la commune :

Résultat de l'exercice 2021 : section de fonctionnement :

-dépenses : 453401,30

-recettes : 500607,88

Résultat exercice 2021 : 47206,18

Report exercice N-1 : 291293,68

Excédent reporté BP 2022 : 338499,86

Résultat exercice 2021 : section d'investissement

-dépenses : 296459,74

-recettes : 332822,13

résultat exercice 2021 : 36362,39

report exercice N-1 : 311228,91

excédent reporté BP 2022 : 347591,30

Une fiche comparative des comptes administratifs 2020-2021 permet d'appréhender les recettes et les dépenses par chapitre (voir-ci-joint).

Conformément à la réglementation, il appartient aux conseillers municipaux de se prononcer sur ces comptes administratifs 2022.

Conformément à la réglementation, le Maire quitte la séance. Le doyen de l'assemblée, M. Hervé LEONARD fait procéder au vote des différents comptes administratifs de la commune ainsi que des comptes de gestion afférents.

A l'unanimité, les comptes administratifs et de gestion sont adoptés.

A son retour, le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur confiance.

4/ Vote des taux de la fiscalité locale pour 2022 :

Le Maire rappelle que lors de l'examen du budget 2021, le conseil municipal avait validé l'augmentation du taux de foncier bâti et non bâti de 2%.

Pour 2022, le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité locale et de reconduire les taux suivants :

-taxe foncier bâti : 40.33

-taxe foncier non bâti : 184,68

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

5/ Vote des BP 2022 :

Caisse des Ecoles

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à 4082,12 Euros.

Budget principal :

fonctionnement :

Rappel du report cumulé au BP 2022 : 338 499,86

Dépenses : 4888 885 dont 42 823 de dotations aux amortissements

Recettes : 497 084

Investissement :

Rappel du report cumulé au BP 2022 : 347 591,3.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 757 254,36

Les budgets présentés sont votés à l'unanimité.

6/ Participation des communes extérieures au fonctionnement de l'école :

Le Maire propose de reconduire pour 2022 les tarifs de l'année précédente qui avaient fait l'objet d'une augmentation sensible.

-maternelle par enfant scolarisé : 1286,89

-primaire par enfant scolarisé : 954,66

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces tarifs.

7/ Convention avec le groupe « La Poste » pour la mise en place de l'adressage :

La Poste nous a fait parvenir une proposition commerciale pour la mise en place de l'adressage sur l'ensemble de la commune. La convention de partenariat comprend les éléments suivants :

-rapport méthodologique

-et conseil

-réalisation du plan d'adressage

-animation de réunions citoyennes

Le coût de la prestation s'élève à 7800 TTC ;

Le conseil municipal, après en avoir débattu, valide à l'unanimité ce projet et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

8/ Informations et questions diverses :

-organisation d'une réunion avec les associations communales :

Au regard des manifestations possibles des 13 et 23 juillet prochains, il semble nécessaire de rencontrer les associations communales pour connaître leurs intentions quant à l'organisation.

-Permanence horaire de vote pour les élections présidentielles :

Le planning de permanence du bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril est mis en place étant précisé que le bureau de vote est ouvert jusqu'à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h45.

